

# APE Laroin

Association des Parents d'Elèves de l'école de Laroin



## ASSEMBLEE GENERALE DU 14 OCTOBRE 2014

### Présents :

Mesdames : A.F. Triloff, C. Lorand, S. Favart, S. Tavares, F. Labat, C. Turon

Messieurs : D. Ferreira

Ouverture de séance 20h30.

### 1) **ELECTION DES REPRESENTANTS DES PARENTS DELEGUES**

Lors de l'élection des Délégués de Parents d'Elèves le vendredi 10 octobre 2014, il y a eu 40 votants pour 78 familles c'est-à-dire 51,3 % de participation soit un record par rapport aux années précédentes (l'année dernière il y a eu 47,3% de participation soit 35 votants pour 74 familles).

Félicitation aux élus :

Classe de Mme MINVIELLE (PS/MS)

Titulaire : Mme Cynthia LORAND

Suppléante : Mr Nicolas CASTERA

Classe de Mr LAHARGUE (GS/CP)

Titulaire : Mme Maryline PAILLER-LAMAISON

Suppléante : Mme Martine ABALLEA

Classe de Mme CASTAGNET et Mr HUYART (CE1/CE2)

Titulaire : Mme Fabienne VERON-DURAND

Suppléant : Mme Florence LABAT

Classe de Mme LARENA (CM1/CM2)

Titulaire : Mr Frédéric TAVARES

Suppléante : Mme Sophie FAVART

**Le premier conseil d'école aura lieu le vendredi 14 novembre 2014.** Merci aux nouveaux Parents Délégués de prendre date, et en cas d'empêchement du titulaire merci de prévenir le suppléant(e).

### 2) **DROIT A L'IMAGE**

Afin de pouvoir réaliser un DVD regroupant les différentes activités des enfants de l'école et de rendre notre site internet plus vivant et intéressant, il est important que chaque famille puisse compléter la demande « d'autorisation d'utilisation de l'image des enfants ».

Pour rappel, les nouveaux parents et tous les parents dont l'enfant est en Maternelle PS, une autorisation de droit à l'image est à compléter. Ce document est disponible sur le site de l'APE dans le menu « DOCUMENTS -> AUTORISATION DROIT A L'IMAGE ».

**Il manque donc l'autorisation de deux familles : Deru et Recaborde. Pour ces familles, merci de faire le nécessaire rapidement.**

### 3) **VENTES**

La vente de sucrés/salés du vendredi 17 octobre (veille des vacances de la Toussaint) a rapporté comme 146,50€ (l'année dernière pour la même vente à la même période cela avait rapporté 166€).

Pour les ventes de Noël, 150 sacs isothermes avec les dessins des enfants ont été commandés, dont 14 sacs en surplus. Si des familles sont intéressées d'en avoir un ou deux de plus par rapport à leur commande initiale qu'elles se manifestent rapidement afin de les mettre de côté. Et il y a eu plus de 1200€ de commande de chocolats ce qui est excellent.

### 4) **TOMBOLA 2015**

Pour le vide grenier du printemps 2015 qui aura lieu en mars 2015 (date précise pas encore définie), l'habitude tombola est renouvelée.

La répartition des entreprises à démarcher physiquement ou par courrier afin de récolter des lots pour la tombola a été faite parmi les membres de l'APE. Le carnet de reçu va être distribué d'ici peu de temps aux personnes effectuant le démarchage.

Mesdames Sandra Tavares et Cynthia Lorand sont co-responsables de la tombola. Autrement dit c'est à elles que vous devez vous adresser pour cette manifestation et communiquer les résultats des démarchages pour les personnes concernées.

**Si des parents ont la possibilité également d'avoir des lots autour d'eux, qu'ils n'hésitent.**

## 5) Stationnement devant l'école

Des panneaux d'interdiction de stationner ont été installés devant l'école, afin d'être moins stricte dans l'interdiction mais en gardant à l'esprit la sécurité des enfants, l'APE propose plusieurs solutions :

- Remplacer les barrières par des rochers ou mêmes des buses pouvant être fleuri
- Raser les deux buttes en terre devant l'école pour gagner en visibilité et mieux voir arriver les cyclistes
- Etre plus clair dans le choix des panneaux interdiction de s'arrêter, de stationner ou arrêt minute

L'APE propose de laisser le panneau arrêt minute côté maternelle entre la crèche et l'école plus pratique pour les parents déposant à la fois les enfants à la crèche et à l'école. Et interdire tout autre arrêt ailleurs à l'exception du parking après le skate parc.

L'idée d'un sens unique dans la rue de l'école ne satisfait pas tout le monde et la Mairie est aussi opposée.

Les parents doivent être informés officiellement par un courrier accompagné d'un schéma explicatif des nouvelles règles de stationnement. Ceci devra être également inclus dans le règlement de l'école.

Ces propositions vont être présentées au Maire très rapidement.

Fin de séance à 22h15.

La date de la prochaine réunion reste à définir.

Laroin, le 14 octobre 2014

N.B. : Compte-rendu également disponible sur le site <http://www.ape-laroin.fr>